

États financiers

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts
31 décembre 2006

 **ERNST & YOUNG**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport des vérificateurs	1
Fonds de fonctionnement – Bilan	2
Fonds de fonctionnement – État des résultats	3
Fonds de fonctionnement – État des capitaux propres	4
Fonds de capital et d'emprunt – Bilan	5
Fonds de capital et d'emprunt – État des capitaux propres	6
État de l'évolution du financement d'immobilisations	7
Notes afférentes aux états financiers	8-13

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À Monsieur le Maire et
aux membres du Conseil communal de The City of Saint John

Nous avons vérifié les bilans du Fonds de fonctionnement et du Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John au 31 décembre 2006 et les états des résultats, des capitaux propres et de l'évolution du financement d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Ville. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel qu'il est mentionné à la note 6, le régime de retraite de The City of Saint John (le «régime») a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2003. Par suite de cette évaluation, la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John devait combler le déficit de solvabilité en versant un montant de 3 200 895 \$. Cependant, la Ville n'a comptabilisé et passé en charges qu'un montant de 1 793 838 \$. La non-comptabilisation de la totalité du déficit de solvabilité à titre de passif n'est pas conforme aux principes comptables généralement reconnus. Si la totalité du déficit de solvabilité avait été comptabilisée, le passif aurait augmenté de 1 407 057 \$ (874 845 \$ en 2005), les capitaux propres auraient diminué de 1 407 057 \$ (874 845 \$ en 2005) et l'excédent des charges sur les produits aurait progressé de 532 245 \$ (456 157 \$ en 2005).

À notre avis, à l'exception du fait que la Ville n'a pas comptabilisé le passif mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution du financement de ses immobilisations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par Monsieur le Maire et les membres du Conseil communal de The City of Saint John ainsi que par le ministre des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, et ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, à aucune autre fin. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick.

Ernst & Young s.r.l.

Saint John, Canada
6 avril 2007

Comptables agréés

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

**FONDS DE FONCTIONNEMENT
BILAN**

Aux 31 décembre

Page	2006	2005
	\$	\$
ACTIF		
	5 009 819	4 381 966
Débiteurs		
Montants exigibles du Fonds de fonctionnement général	6 188 635	4 780 081
	11 198 454	9 162 047
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
	2 211 188	2 493 479
Créditeurs et charges à payer		
Montants dus au Fonds d'immobilisations général	28 801	41 325
10 Autres créditeurs [note 3]	695 619	526 997
Intérêts à payer sur la dette à long terme	379 398	419 489
5 Montants dus au Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	7 563 120	5 150 287
	10 878 126	8 631 577
4 Capitaux propres [note 4]	320 328	530 470
	11 198 454	9 162 047

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Signé au nom du Conseil,

Maire

Président du Comité des finances

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget (non vérifié) 2006 \$	Chiffres réels 2006 \$	Chiffres réels 2005 \$
Produits			
	Frais imputés aux usagers	25 373 685	24 128 436
	Frais imputés au Fonds de fonctionnement général [note 5]		
11	Approvisionnement en eau aux fins de la protection contre l'incendie	1 662 403	1 540 863
11	Égouts pluviaux	1 128 781	1 104 280
		2 791 184	2 645 143
	Total des produits	28 164 869	26 773 579
Charges			
	Approvisionnement en eau		
	Purification et traitement	1 531 520	1 595 638
	Transport et distribution	3 937 188	3 719 743
	Pompage	988 801	793 200
	Collecte et évacuation des eaux usées		
	Réseau de collecte des eaux usées	1 731 170	1 640 125
	Traitement et évaluation des eaux usées	2 973 264	2 666 925
	Facturation et perception	386 400	541 674
	Soutien opérationnel	905 815	687 236
	Ingénierie	1 018 777	1 496 973
11	Administration et services gouvernementaux généraux [note 5]	3 016 324	2 120 490
		16 489 259	15 262 004
Services financiers			
	Intérêts sur la dette à long terme		
	Dette sous forme d'obligations non garanties	2 416 884	2 104 490
	Autres dettes à long terme	410	6 870
	Versements en capital		
6	Dette sous forme d'obligations non garanties	5 817 000	6 059 000
6	Autres dettes à long terme	20 614	318 796
	Escompte sur obligations non garanties émises	222 525	45 621
6	Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement	2 756 088	1 426 296
11	Frais de financement à court terme [note 5]	300 000	20 114
13	Capitalisation de la caisse de retraite [note 6]	200 000	1 163 086
	Réserve au titre de l'entente relative à l'infrastructure	17 500	17 500
		11 751 021	11 161 773
	Total des charges et services financiers	28 240 280	26 423 777
	Excédents (des charges sur les produits) des produits sur les charges découlant du fonctionnement	(75 411)	349 802
5	Excédent des produits des exercices antérieurs	75 411	42 311
5	Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges de l'exercice	—	392 113

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES**

Exercices terminés les 31 décembre

Page	2006	2005
	\$	\$
	530 470	180 668
	Ajouter :	
3	Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	392 113
	395 739	572 781
	Retrancher :	
3	Excédent des produits des exercices antérieurs	(42 311)
11	Capitaux propres à la fin de l'exercice [note 4]	530 470

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
BILAN**

Aux 31 décembre

Page	2006	2005
	\$	\$
ACTIF		
	69 358	—
2	Montant exigible du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	5 150 287
9	Immobilisations [note 2]	207 653 953
	228 347 044	212 804 240
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
9	Dette à long terme [note 2]	
	Obligations non garanties	42 086 000
	Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	20 613
	44 269 000	42 106 613
	Montant dû au Fonds de fonctionnement général	9 027 438
	Montant dû au Fonds d'immobilisations général	662
	56 573 443	51 134 713
6	Capitaux propres	161 669 527
	228 347 044	212 804 240

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Signé au nom du Conseil,

Maire

Président du Comité des finances

**FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES**

Exercices terminés les 31 décembre

Page	2006 \$	2005 \$
Capitaux propres au début de l'exercice	161 669 527	153 612 354
Dette remboursée au cours de l'exercice au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts		
3	5 817 000	6 059 000
4	—	296 750
5	20 613	22 046
	5 837 613	6 377 796
Contributions d'aide à la construction		
	1 173 781	—
Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts		
4	129 140	48 814
Projets d'investissement financés par le Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts		
	2 963 540	1 630 563
6	171 773 601	161 669 527

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU FINANCEMENT
D'IMMOBILISATIONS**

Exercices terminés les 31 décembre

	2006 \$	2005 \$
Sources		
Émission d'obligations non garanties	8 000 000	3 500 000
Contributions du gouvernement provincial	1 173 781	—
Augmentation du montant dû au Fonds d'immobilisations général	3 277 005	7 414 620
Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	129 140	48 814
Dette remboursée au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	5 837 613	6 377 796
Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	2 963 540	1 630 563
	21 381 079	18 971 793
Utilisations		
Remboursement de dettes	5 837 613	6 377 796
Dépenses en immobilisations	13 060 613	10 814 454
Augmentation du montant exigible du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	2 412 833	1 779 543
Fonds d'immobilisations général	70 020	—
	21 381 079	18 971 793

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés de façon à ce qu'ils soient conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables prescrits aux municipalités du Nouveau-Brunswick par le ministère des Affaires municipales et de l'Environnement.

Présentation des états financiers

Les états financiers de la Régie des services publics d'eau et d'égouts (la «Régie») de The City of Saint John ont été dressés selon la méthode de la comptabilité par fonds. Le Fonds de fonctionnement fait état du fonds de roulement et des résultats de fonctionnement de la Régie; le Fonds de capital et d'emprunt fait état de son placement dans des immobilisations et de sa dette à long terme impayée.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. Les fonds reçus dans le cadre de programmes d'aide aux immobilisations, d'ententes de partage des coûts ou de renoncations au remboursement des prêts sont traités comme des ajouts aux capitaux propres au titre des immobilisations.

La Régie ne comptabilise pas l'amortissement de ses immobilisations, mais impute aux résultats un montant équivalant au remboursement annuel de ses dettes et porte ce montant au crédit des capitaux propres au titre des immobilisations. La Régie impute également aux résultats tous les projets d'investissement financés au moyen des fonds de fonctionnement au cours de l'exercice.

Comptabilité d'exercice

La Régie utilise la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la comptabilisation des produits et des charges.

Comptabilisation d'un excédent ou d'un déficit à la fin de l'exercice

L'article 189(4) de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick exige que la Régie établisse des tarifs entraînant un budget quadriennal équilibré. De plus, l'alinéa 189(5)b) stipule que, s'il existe un excédent ou un déficit à la fin d'un exercice, il faut répartir ce dernier sur une période de quatre ans à partir du deuxième exercice qui suit.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Régie autres que la dette à long terme représentent des justes valeurs approximatives en raison de leur courte échéance et des conditions de crédit normales. Les débiteurs de la Régie ne représentent pas une concentration importante du risque de crédit, parce que ces comptes sont dus par un grand nombre de contribuables qui sont assujettis à des conditions de crédit normales. Étant donné que la dette à long terme a fait l'objet d'arrangements avec le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et qu'elle n'est pas renégociable, nous n'avons pas déterminé la juste valeur de la dette à long terme ayant pu être touchée par une variation des taux d'intérêt. À la fin de l'exercice, la Régie n'était exposée à aucun risque lié à des instruments dérivés.

2. OBLIGATIONS NON GARANTIES ET AUTRES DETTES À LONG TERME

Les obligations non garanties et autres dettes à long terme comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt %		Durée (en années)	Solde 2006 \$	Solde 2005 \$
1996	3,625 à	6,625	10	—	255 000
1997	4,125 à	6,000	10	509 000	1 018 000
1998	5,250 à	5,625	10	756 000	1 134 000
1999	5,200 à	5,750	10	1 809 000	2 412 000
2000	6,100 à	6,400	10	1 252 000	1 565 000
2001	2,450 à	5,500	10	2 120 000	2 544 000
2002	3,375 à	5,750	10	4 620 000	5 390 000
2003	3,050 à	5,000	10	4 578 000	5 232 000
2003	2,750 à	5,125	10	8 876 000	10 144 000
2004	2,750 à	4,800	10	8 424 000	8 892 000
2005	3,750 à	4,375	10	3 325 000	3 500 000
2006	4,150 à	4,450	10	8 000 000	—
Dette sous forme d'obligations non garanties				44 269 000	42 086 000
Ministère de l'Expansion industrielle régionale					
1966	5,38		40	—	245
1966	5,38		40	—	20 368
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités				—	20 613
				44 269 000	42 106 613

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

2. OBLIGATIONS NON GARANTIES ET AUTRES DETTES À LONG TERME (suite)

Le montant global des paiements en capital requis sur la dette à long terme de la Régie au cours de chacun des cinq prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
2007	5 962 000
2008	5 453 000
2009	5 075 000
2010	4 472 000
2011	4 159 000

Les immobilisations comprennent un montant de 8 030 796 \$ (4 480 556 \$ en 2005) dont le financement n'était pas assuré à la fin de l'exercice.

3. AUTRES CRÉDITEURS

	2006 \$	2005 \$
Indemnités de vacances	249 720	274 504
Indemnités de retraite	445 899	252 493
	695 619	526 997

La Régie a constitué une provision pour les congés accumulés mais non payés.

À leur départ à la retraite, tous les employés de The City of Saint John (la «Ville») ont droit à une prime de retraite équivalant à un mois de salaire par cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Nous avons modifié le programme pour offrir à certains employés une option de paiement avant la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'indemnités de retraite de ces employés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

4. EXCÉDENT DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

L'excédent ou le déficit de chaque exercice est inclus de nouveau dans les produits au cours de la période de quatre ans à partir du deuxième exercice qui suit. Les soldes à la fin de chaque exercice se sont établis comme suit :

	2006	2005
	\$	\$
2002	—	111 096
2003	(84 996)	(169 995)
2004	147 942	197 256
2005	392 113	392 113
2006	(134 731)	—
	320 328	530 470

5. OPÉRATIONS AVEC LE FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE THE CITY OF SAINT JOHN

Le Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts a effectué un remboursement de 1 347 000 \$ (1 332 000 \$ en 2005) au Fonds de fonctionnement général au titre de sa quote-part des frais de fonctionnement gouvernementaux généraux. Nous imputons par ailleurs au Fonds de fonctionnement général les frais relatifs aux égouts pluviaux de 1 023 854 \$ (1 104 280 \$ en 2005) et à l'approvisionnement en eau aux fins de la protection contre l'incendie de 1 690 282 \$ (1 540 863 \$ en 2005).

Des intérêts sont imputés chaque mois sur les soldes entre le Fonds d'administration générale et la Régie des services publics d'eau et d'égouts.

Le transfert des coûts d'eau de la Régie s'inscrit dans les limites maximales permises par la réglementation d'après le pourcentage applicable des dépenses liées au réseau d'eau de la population.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

6. RÉGIME DE RETRAITE

A. RÉSUMÉ

La Ville offre des prestations de retraite aux employés conformément aux dispositions de la *Loi sur le régime de retraite de la Ville de Saint John*, promulguée le 12 mai 1994 et modifiée le 28 avril 2001. Le régime est administré par un conseil de fiduciaires composé de représentants du Conseil communal, de la direction, d'employés syndiqués et de retraités. Avant mai 1994, le régime était régi par la *Loi sur le régime de retraite de la Ville de Saint John* de 1970. Le régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1992.

Le régime est un régime à prestations déterminées qui fournit des prestations en fonction des états de service et du taux de rémunération. La Ville et les employés cotisent au régime. Les limites de cotisation de la Ville sont fixées par la loi à un montant minimal de 7 % du salaire des employés. Le taux de cotisation de la Ville équivaut actuellement à 8,1 % du salaire. La Ville passe en charges toutes ses cotisations au cours de l'exercice où ces dernières sont effectuées. Les cotisations de 2006 pour les employés de la Régie des services publics d'eau et d'égouts ont totalisé 2 424 613 \$ (550 737 \$ en 2005).

B. INFORMATION ACTUARIELLE

L'évaluation actuarielle de 2003 a révélé que la valeur actuelle des prestations constituées du régime atteignait 300 780 300 \$ et que la valeur marchande rajustée des actifs nets disponibles pour le service des prestations totalisait 257 233 100 \$, et que la dette non provisionnée estimative était de 43 547 200 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au 31 décembre 2003, les passifs liés à la solvabilité étaient plus élevés que les actifs liés à la solvabilité de 88 852 300 \$.

L'évaluation actuarielle de 2003 a été mise à jour par extrapolation au 31 décembre 2006, et les résultats indiquent que la valeur marchande rajustée des actifs nets disponibles pour le service des prestations excède maintenant la valeur actuelle des prestations constituées du régime, ce qui entraîne un excédent actuariel de 17 202 736 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Cette évaluation vise la totalité du régime couvrant tous les employés admissibles du Fonds d'administration générale et de la Régie des services publics d'eau et d'égouts. Les coûts et les paiements de capitalisation spéciaux de l'exercice considéré sont répartis entre chaque fonds selon un pourcentage de la masse salariale.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

6. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

C. MONTANT DÛ AU RÉGIME DE RETRAITE

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige qu'un déficit de solvabilité soit comblé au cours d'une période de 5 ans, à moins d'obtenir une exemption permettant de capitaliser ce déficit sur une période maximale de 15 ans ou jusqu'au 31 décembre 2018, selon l'échéance la plus courte. The City of Saint John n'a pas demandé cette exemption.

En supposant qu'une exemption soit obtenue, la période maximale de capitalisation de 15 ans débutera le 31 décembre 2003. Le versement minimum de capitalisation destiné à combler le déficit de solvabilité sur une période de 15 ans correspond à 15,3 % de la masse salariale.

Le versement annuel estimatif de capitalisation exigé en 2006 s'est établi à 8 033 600 \$ (7 202 000 \$ en 2005). La portion de ce montant attribuée aux employés de la Régie des services publics d'eau et d'égouts est de 1 148 001 \$ (1 029 200 \$ en 2005). Ce montant n'a pas été versé ni comptabilisé dans les états financiers.

Au cours de l'exercice 2006, The City of Saint John a versé 12 553 100 \$ au régime, ce qui représente les paiements de capitalisation spéciaux et les intérêts selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation pour les exercices 2004 à 2006.

La quote-part de la Régie des services publics d'eau et d'égouts est de 1 793 838 \$, dont un montant de 1 163 083 \$ a été passé en charges en 2005 et un montant de 630 755 \$, en 2006.

7. COMPTES INTERFONDS

Tous les comptes interfonds au 31 décembre 2006 représentent des opérations courantes et sont conformes à la politique établie par le ministère des Gouvernements locaux.